

## Délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 12 novembre 2025

Publié le 12 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 novembre à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni à la mairie de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

**Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, le Comité syndical a été à nouveau convoqué pour le mercredi 12 novembre à 14h30 et a pu valablement délibérer sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT.**

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir :

Etaient absents : M. BARGE ANSELME (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL ), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), MME RIVOIRE (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Date de la convocation : JEUDI 6 NOVEMBRE 2025

Secrétaire de séance : M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU)

## D2025- 43 – Débat d'orientations budgétaires portant sur le budget de Decoset – Exercice 2026

La tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

Le DOB doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui permet d'éclairer les membres de l'assemblée délibérante sur les grands équilibres budgétaires avant le vote du budget.

Ce rapport, figurant en annexe et mis à la disposition de chaque élu, doit permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions, de préparer le vote du budget primitif.

Le contenu du rapport comprend ainsi les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire.

Le Quorum constaté,

**Vu** la loi NOTRe du 7 août 2015,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2312-1, L 5211-36 et L 5722-1,

**Vu** la nomenclature comptable M57,

**Vu** le budget primitif de l'exercice 2025,

Ayant entendu l'exposé du Président

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2026, sur la base de la présentation du rapport d'orientation budgétaire annexé.

Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

Secrétaire de séance

M. BOUCHE

|                            | Toulouse<br>Métropole | Autres<br>EPCI | TOTAL |
|----------------------------|-----------------------|----------------|-------|
| Délégués en exercice       | 16                    | 16             | 32    |
| Nombre de voix par délégué | 2                     | 1              | 48    |
| Présents                   | 2                     | 1              | 3     |
| Votants                    | 2                     | 1              | 3     |
| Pouvoirs                   | 0                     | 0              | 0     |
| Total de voix              | 4                     | 1              | 5     |
| Abstentions                | 0                     | 0              | 0     |
| Votes contre               | 0                     | 0              | 0     |
| Votes pour                 | 4                     | 1              | 5     |

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20251112-D2025-43-DE  
Date de télétransmission : 12/11/2025  
Date de réception préfecture : 12/11/2025